

AFFAIRE N° 2024/325

**DELIBERATION
ACHAT MOBIL HOMES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt et quatre, le 13 novembre à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation :	Mardi 15 Octobre 2024
Nombre de membres en exercice :	34
Nombre de membres présents :	18
Nombre de membres représentés :	2
Nombre de votants :	20

Vu l'ambition de la ville de Lacanau et de l'Office de Tourisme communautaire d'offrir la possibilité de loger les employés saisonniers de façon optimale au printemps 2025,
Vu les travaux d'extension du camping municipal de Lacanau,
Vu l'ambition d'être une destination attractive pour les travailleurs saisonniers,
Vu l'appel à candidature lancé par la commune de Lacanau afin de trouver une entreprise spécialisée dans la vente de mobil-homes neufs ou d'occasions de moins de 10 ans,
Vu la décision de la commune de Lacanau de retenir la société ZEN, implantée dans le Blayais et représentée par M. Christophe Hardy afin de proposer la meilleure solution adaptée à nos besoins dans la fourniture de mobil homes,
Vu les besoins de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique de proposer un hébergement à 6 collaborateurs,
Vu le devis N° 67 d'un montant de 66 720 euros TTC.

Autorise M. Nicolas Jabaudon, ordonnateur de l'EPIC à signer le bon de commande correspondant à l'acquisition de deux mobil homes de la marque Rapidhome tel que définis dans le devis.

Les écritures comptables seront réalisées tel que prévu par la comptabilité publique M4 de l'EPIC.



DEVIS N°ZEN0000603

DEVIS VALABLE 1 MOIS

DATE DU DEVIS: 10 OCTOBRE 2024

DATE DE VALIDITE: 10 NOVEMBRE 2024

ZEN MOBIL HOMES

58 Route de Blaye
33820 Etauliers
05 57 84 60 01
contact@zen-mobilhome.com
www.zen-mobilhome.com

ADRESSE DE FACTURATION :
OFFICE DE TOURISME MEDOC ATLANTIQUE
M. Jabaudon et M. Peyrondet

Place de l'Europe
33680 Lacanau
06 37 68 16 81
bertrand@medoc-tourisme.com

ADRESSE DE LIVRAISON :
LES JARDINS DU LITTORAL

N°67
LACANAU

Au vu des difficultés d'approvisionnement et visibilité des prix sur les matières premières et/ou main d'œuvre et/ou charges en énergie, nous nous réservons le droit de pratiquer une fluctuation sur toutes nos offres, à tous moments et sans réserve. Nous faisons donc appel à votre vigilance sur le sujet et vous invitons néanmoins à nous contacter avant toute validation de projet, pour confirmer le prix et la disponibilité de nos produits.

Reference	DESIGNATION	P.U HT	Quantite	Total HT	Total TTC
MOBIL	<u>Mobil home neuf Rapidhome Lodge 8073</u> Année 2025 32m ² 3 chambres	27 800€	2	55 600€	66 720€
	Comprenant: Transport Mise en place, calage et raccordement sur réseau du camping Terrasse 6x3m au sol en plancher Montage des terrasses	/	/	Inclus	/
EQUIP	Prise extérieure Réseau gaz Propane 37mb Chauffe eau gaz à ventouse Banquette Alto Grey sans convertible Radiant 1000W dans le salon Hôte Réfrigérateur / congélateur Volet roulant dans les chambres Radiant 500W dans la salle de bains Radiant 500W dans les chambres Rideaux Syracus Chevets dans les chambres	/	/	Inclus	/

Les prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur au jour de l'offre. Toutes variations ultérieures de taux sera répercutées sur les prix.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver

La délibération « ACHAT MOBIL HOMES » de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFRAGES EXPRIMES	26
POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Laurent PEYRONDET

